

Protocole sanitaire Ecole de LAGRACE-DIEU novembre 2020

RPI LAGRACE-DIEU, PUYDANIEL, MAURESSAC

Nouveau numéro : 05.34.57.96.89

Depuis le 11 mai 2020, l'école de Lagrâce-Dieu a progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires.

Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique le 7 juillet 2020.

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020.

Il s'applique à compter du **lundi 2 novembre 2020**.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre de nos écoles, en voici les détails.

PREALABLE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est **matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière

à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

1°) L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les gestes barrières essentiels sont :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir jetable
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

A) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. **Il est donc important que le personnel veuille quotidiennement à alimenter le stock de papier et savon.**

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;

Attention, pour le soir après l'école, le lavage des mains aura lieu **à l'arrivée au domicile.**

A noter que les enfants des 4 classes ont des points d'eau différents :

- **Classe de Mme GARCIA** : 3 points d'eau et un toilette dans le bâtiment du haut.
- **Classe de Mme CHAUVET** : 1 point d'eau dans la classe et toilettes dans la cour
- **Classe de Mme LISSARRAGUE** : 1 point d'eau et 1 toilette dans le couloir
- **Classe de Mme GABAUDE** : 1 point d'eau et 1 toilette dans le couloir

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

B) Le port du masque

→ Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos

que dans les espaces extérieurs. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

→ Pour les élèves

Pour les élèves de Lagrâce-Dieu, du CE1 au CM2, le port du masque « grand public » est **obligatoire** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. (en classe, en récré, pour monter à la cantine...)

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. (2 par jour mis dans une pochette individuelle)

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Tout enfant sans masque sera refusé.

C) La ventilation des classes et autres locaux

Les classes seront aérées régulièrement pendant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

2°) LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage entre élèves de classes différentes est requise. L'organisation de la journée à l'école de **LAGRACE-DIEU** est mise en place afin de limiter les croisements entre élèves des 4 classes. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'une même classe peut difficilement être respectée.

Ainsi voici les différents points qui appellent une attention particulière :

a) L'arrivée et le départ des élèves à l'école seront différentes selon la classe :

ENTREE DE L'ECOLE

→ A 8h20

- Les élèves de Mme GARCIA rentreront par la porte blanche (côté mairie)
- Les élèves de Mme LISSARRAGUE rentreront par le portail vert côté ruelle

→ A 8h30

- Les élèves de Mme GABAUDE rentreront par la porte blanche (côté mairie)
- Les élèves de Mme CHAUVET rentreront par le portail vert côté ruelle

SORTIE DE L'ECOLE

→ A 16h05

- Les élèves de Mme GARCIA sortiront par la porte blanche (côté mairie)
- Les élèves de Mme LISSARRAGUE sortiront par le portail vert côté ruelle

→ A 16h15

- Les élèves de Mme GABAUDE sortiront par la porte blanche (côté mairie)
- Les élèves de Mme CHAUVET sortiront par le portail vert côté ruelle

Veillez respecter les horaires et les lieux. MERCI

b) La circulation des élèves dans l'école :

Les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Aucun élève ne pourra rentrer dans une classe qui n'est pas la sienne. Aucun enfant ne pourra rentrer dans le bâtiment principal.

Les élèves devront toujours **passer par l'extérieur pour se rendre à la cantine**. Ils ne passeront plus par l'école.

c) Les récréations sont organisées par classe ou par zone selon la météo

La cour sera divisée en quatre zones pour les récréations afin d'éviter le brassage des classes. Les enfants sortiront un par un et devront respecter leur zone.

Si le temps ne nous permet pas de rester dehors, nous ferons 4 créneaux décalés:

10h00-10h15 : Classe de Mme GARCIA

10h15-10h30 : Classe de Mme CHAUVET

10h30-10h45 : Classe de Mme LISSARRAGUE

10h45-11h00 : Classe de Mme GABAUDE

Il est également possible de remplacer les récréations par des temps de pause en classe.

d) La cantine

Les classes ne seront pas mélangées. Il convient de faire déjeuner les élèves d'une même classe ensemble et toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre doit être respectée entre les classes.

Il y aura 2 services de cantine. Les classes monteront successivement à la cantine sans passer par l'école. Ils devront obligatoirement passer par l'extérieur du bâtiment.

Arrivée à la salle des fêtes, 1 classe passera par la porte sur le côté et l'autre classe passera par une porte devant. (afin de ne pas se croiser)

Chaque classe aura une rangée à elle toute seule. Il ne sera pas possible de mélanger les enfants de classes différentes. Il faudra respecter la distance d'au moins un mètre entre les classes. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

3°) LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les classes (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

4°) LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Afin de vous tenir informés rapidement, nous avons établi un plan de communication détaillé. Ainsi, les consignes vous seront envoyées par mail.

La directrice enverra un mail directement aux parents, aux élus, aux personnels afin de les tenir informés de la situation.

A ce jour, les parents sont informés clairement :

- des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture des masques pour leur enfant...)

- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C)
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en oeuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- de l'organisation de la cantine

Les élèves bénéficient d'une information pratique

- sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque
- des différentes mesures
- L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Merci d'avance

L'ensemble des partenaires de la communauté éducative s'engage à mettre en oeuvre ce dispositif.

Prenez soin de vous !

Mme GARCIA